

ECOLE MATERNELLE LES TILEULS- VEYRE MONTON

COMPTE DU CONSEIL D'ECOLE DU 21/01/2021

Secrétaire de séance : Mme RAVEL

Absent(e) et excusé(e) : Mme ROMEUF, inspectrice ; Mme Vallex, DDEN, Mme Dubessy, maîtresse E.

Présents :

- Pour la mairie : M. PETEL, le maire, Mme MOLINIER, adjointe aux affaires scolaires, Mme PHILIPPE, responsable périscolaire.
- Pour les enseignants : Mme Mathias, directrice (PS-GS), Mme JAVION (PS-MS), Mme Berducat (PS-MS), Mme APTÉL (PS-GS), Mme RAVEL (PS-MS-GS).
- Pour les parents : Mme LARGEAU, M ROBERT, Mme VAISSE, Mme MONIER,
- Pour les ATSEM : Mesdames DAUPHIN, GALINDO, GUILLAUME et SIFFERLEN ,
- Pour les DDEN : Mme GRAVIERE

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école.

Le conseil d'école est réuni par la Directrice de l'école qui en assure la présidence une fois par trimestre normalement, dans le contexte sanitaire actuel nous n'en tiendrons finalement que 2 cette année.

Ses membres:

il est constitué de membres de droit avec un vote délibératif :

- Le maire ou un de ses représentants et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.
- L'inspectrice de la circonscription.
- Les enseignants en fonction dans l'école à cette date
- Un membre du RASED
- Les parents titulaires élus.
- Le ou la DDEN.

Le conseil d'école compte également des membres de droit avec voix consultatives pour les affaires les concernant :

- Les autres membres du RASED
- Le médecin ou l'infirmière scolaire

- L'assistante sociale,
- Les ATSEM
- Le représentant des activités périscolaires
- Les parents d'élèves élus suppléants,
- Des intervenants extérieurs (sport, musique...)

Ses fonctions:

Le conseil d'école a un certain nombre de fonctions :

- voter le règlement intérieur de l'école
- adopter le projet d'école préparé par l'équipe enseignante
- établir l'organisation de la semaine scolaire.

Il donne son avis, informe ou émet des suggestions sur : le fonctionnement de l'école et toutes les questions intéressant la vie de l'école ; sur les actions pédagogiques entreprises ; sur l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions d'intégration des personnes handicapées, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le temps scolaire et périscolaire. Il est consulté par le maire pour l'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires.

Son règlement interne:

Seuls les points à l'ordre du jour seront étudiés. Les invitations sont à envoyer 8 jours avant ; les questions des parents doivent arriver en amont pour en assurer la diffusion et leur prise en compte.

Le procès-verbal du conseil d'école sera établi par la directrice et contresigné par le secrétaire de séance. Un double sera envoyé à Mme l'inspectrice, M. le maire et aux parents titulaires élus et une copie sera affichée à l'entrée de l'école.

Chaque personne présente au conseil d'école siège en tant que représentant de l'Education Nationale, de la commune, des parents d'élèves, partenaires de l'école. Chacun agit dans le cadre de cette fonction et de son mandat, dans la courtoisie et le respect des personnes.

2. Les élections de parents d'élèves.

Cette année les élections de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre. Nous remercions les parents qui nous ont aidés à assurer le bon déroulement de toute cette opération.

Une seule liste de parents avait été déposée, il y a eu 108 votants sur 192 électeurs inscrits soit un taux de participation de 56.25 % (55.61% l'an passé).

3. Le protocole sanitaire

La mise en application du protocole sanitaire renforcé de novembre 2020 a bouleversé le fonctionnement de notre école. La limitation du brassage et le protocole de lavage de mains nous ont conduits pour des raisons matérielles à aménager les espaces et les horaires de l'école. Ainsi depuis le 2 novembre 2020 les élèves des classes de PS-MS de Mme JAVION et Mme BERDUCAT sont accueillis de 8h45 à 11h 45 puis de 13h45 à 16h45. Ils vont en récréation le matin à 10h30 et l'après-midi à 15h45. Les 2 autres classes quant à elles ont pour horaire : 9h-12h/14h-17h. Les récréations ont lieu à 11h et 16h15.

Un sens de circulation a été également mis en place pour limiter les attroupements. La majorité des parents ont bien compris que ces mesures ont été mises en place pour protéger le plus grand nombre et nous les remercions de s'y être adaptés.

4. Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école n'a pas été modifié par rapport à l'année précédente. Les nouveaux parents en ont tous pris connaissance lors de l'inscription de leur enfant.

►Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité.

4. Ecole et projet.

a) Effectifs.

* Etat des lieux

Année de naissance des enfants	Effectifs rentrée 2020	4 Classes 104/5 élèves
2017	31 Petites Sections	Classe des Petits-Moyens, 27 élèves 13 PS+ 14 MS Mme Javion aidée par Mme Guillaume
2016	29 Moyennes Sections	Classe des Petits-Moyens, 27 élèves 12 PS + 15 MS Mme Berducat et Ravel aidée par Mme Dauphin
2015	45 Grandes Sections	Classe des Grands, 24 élèves Mme Aptel aidée par Mme Sifflier
TOTAL	104	Classe des Petits-Grands, 26/17 élèves : 6 PS + 20/1 GS Mmes Mathias et Ravel aidées par Mme Galindo

- Prévisions pour septembre 2021 :

PS : 28 élèves

MS : 31 élèves

GS : 29 élèves

Nous comptons donc normalement 87 enfants soit une moyenne de 22 élèves par classe.

Pour les futurs élèves de l'école, l'inscription se fait en 3 temps. Les inscriptions auront d'abord lieu en mairie fin mars. Par la suite, des entretiens pour gérer le côté administratif de l'inscription seront proposés aux familles avec la directrice. Enfin une réunion aura lieu, dans la mesure du possible, sans doute au mois de mai ou juin, pour présenter aux nouvelles familles et aux futurs élèves le fonctionnement de l'école, le personnel et les locaux.

- Le personnel de l'école

Chaque enseignante est aidée par une ATSEM dans ses activités quotidiennes. Les ATSEM ont un rôle d'accompagnement matériel auprès des élèves (habillage, passage aux toilettes, sieste) mais également pédagogiquement puisqu'elles encadrent certaines activités mises en place par l'enseignant, au sein de la classe. Nous profitons de cette occasion pour les remercier pour leur implication et leur soutien.

Au sein de l'école nous accueillons également une jeune en apprentissage, Melle Mélina LECHAT, dans le cadre de ses études en « accompagnements, soins et services à la personne ». Elle est présente une semaine sur deux à l'école et découvre donc le métier d'ATSEM. Nous avons également recruté un service civique, Florian Boulay qui a pour mission de prêter main forte aux enseignantes lors de certaines activités de classe. Il a en charge également divers projets autour de la bibliothèque de l'école, de la sensibilisation des élèves aux outils numériques, et un projet pour relancer le jardin de l'école qui, du fait du précédent confinement, a été un peu laissé en jachère...

b) Le RASED

Le RASED, Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés est composé de trois personnes : une psychologue scolaire, Mme BRUN ; une maîtresse G, Mme LE BAGOUSSE, c'est à dire qu'elle va aider les élèves ayant des problèmes comportementaux ou d'adaptabilité à l'école. Enfin, Mme DUBESSY, maîtresse E qui intervient pour aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissages. Elles assurent une permanence une fois par mois dans les locaux de l'école élémentaire de Vic le Comte. Les enseignantes peuvent faire des demandes d'aide qui sont analysées par l'équipe du RASED. L'aide peut être une évaluation ou une co-intervention en classe ; ou bien une prise en charge des élèves en individuel ou en petit groupe. Toute intervention du RASED se fait avec

l'autorisation des parents. Une plaquette d'information est disponible pour plus de renseignements. (affichée au portail, présent sur le site de l'école ou sur demande)

c) Les APC

L'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) est proposée par les enseignantes certains jours de 13h20 à 13h50 pour les MS, de 12h à 12h30 pour les GS. Cela peut être un soutien aux apprentissages ou une activité en lien avec un projet pédagogique ou le projet d'école.

Cette aide est proposée dans l'intérêt de l'enfant, les parents sont libres d'accepter ou de refuser. La forme des autorisations de participation aux APC ont été modifiées cette année pour plus de liberté dans la prise en charge et pour donner une aide ponctuelle plus perlinente. Dans le cas des parents externes ils sont prévenus en amont les jours où leur enfant est pris en charge.

d) Santé

* Les visites médicales

Les enfants de PS et MS relèvent des services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) tandis que ceux de GS relèvent du médecin scolaire.

Les élèves de PS ont droit à une visite systématique qui a eu lieu dans notre école entre le 12 et le 18 janvier 2021.

Les modalités des visites médicales de GS sont différentes. Les parents et les enseignantes auront un questionnaire à remplir, et la combinaison de ces diverses informations amène à la proposition ou non d'une visite médicale pour l'enfant concerné. Les convocations sont donc individuelles et non systématiques

* Les PAI

Les enfants devant prendre des médicaments de façon ponctuelle ou régulière doivent obligatoirement bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé), il est rappelé qu'aucun médicament ne peut être donné à l'école sans PAI. La mise en place d'un PAI est indispensable en cas d'allergie, asthme, etc...Ce PAI est valable également sur le temps périscolaire (cantine garderie) et il est même indispensable dans le cadre de la cantine. Les simples messages des parents mentionnant que leur enfant ne peut pas manger tel ou tel aliment ne sont pas recevables, un certificat médical est nécessaire.

e) Le projet d'école.

A l'heure actuelle, le nouveau projet d'école est en construction pour la période 2020-2023. Nous avons fait un bilan des actions menées au cours du précédent projet d'école pour reconduire certaines actions, en améliorer et en mettre en place de nouvelles.

Pour ce nouveau projet d'école nous avons axé le travail autour de diverses compétences à développer plus particulièrement :

- Développer le vocabulaire.
- Apprendre à mieux structurer son langage.
- Apprendre à mieux vivre ensemble, à respecter les autres et le matériel. Nous avions déjà constaté des problèmes récurrents dans ce domaine avant le confinement et développé un projet autour du temps de récréation. Par ce projet d'école nous voulions poursuivre ces investigations pour favoriser un meilleur climat scolaire.
- Permettre un accès à la culture par des entrées variées.

Cette année, l'école a orienté son travail autour des arts. Diverses activités en lien avec ce projet vont être proposées au cours de l'année.

g) Les projets

Dans le cadre de notre projet sur l'art, nous avons eu la chance d'accueillir le vendredi 9 octobre un auteur de littérature jeunesse Mme Frier Raphaëlle, dans les classes de GS. Cet échange a été très enrichissant pour les enfants et leur a permis de mieux comprendre qu'il existe une vraie personne créative derrière les livres qui sont lus en classe.

Cette année le spectacle de Noël a mêlé deux domaines des arts de la scène : les marionnettes et la musique. La thématique était celle du respect de la planète et des autres. Il est mis en scène par le théâtre de marionnettes de Stéphane Antoine, et est venu à l'école le lundi 7 décembre au matin. Deux représentations ont eu lieu pour permettre à tous de profiter de ce spectacle dans de bonnes conditions sanitaires.

La mairie a financé du matériel collectif tenant lieu de cadeaux de Noël pour l'école (jeux de cour...) et un petit déjeuner de Noël qui a eu lieu le dernier vendredi de la période 2 (18/12/2020). Il est à noter également que la mairie nous a financé une nouvelle structure pour la motricité. Nous les en remercions grandement.

Habituellement un des moments phares de la liaison GS-CP est une sortie commune d'athlétisme au Stadium Jean Peliez prévue le 19/03/2020. Si la sortie a lieu nous y

participerons l'après-midi pour faciliter la gestion des élèves de PS présents à l'école. Ces élèves de PS ne participeront pas à cette sortie, ils seront répartis dans les autres classes de PS.

Pour la suite de l'année scolaire nous avons prévus une intervention du SBA pour sensibiliser les élèves aux recyclages, deux animations auront lieu le 29 avril et le 10 mai. Cette intervention sera liée à la thématique du moment en arts à savoir les arts en volume à partir entre autres d'objets recyclés.

Le contexte sanitaire rend difficile toute projection sur d'éventuelles sorties. Nous continuons à nous tenir informées des possibilités de visites de lieu culturel en lien avec notre projet. Mais à l'heure actuelle les capacités d'accueil de ces structures rendent les sorties difficilement envisageables. Nous avons malgré tout encore pour idée de pouvoir faire au moins une sortie en fin d'année scolaire. Une rencontre avec une association gérant les espaces naturels et notamment le Puy de Marmant est prévu pour voir si nous pourrions mettre en place des activités pédagogiques autour de ce lieu.

h) Coopérative scolaire.

L'ensemble de l'équipe enseignante remercie les parents pour les dons qui nous servent à financer du matériel, des sorties, spectacles, activités... pour les élèves.

Cette année, sur 96 familles, environ 34 familles ont participé à hauteur d'environ 915 euros contre 1323 euros l'année passée. Nous pensons que le fait que l'année passée ait été tronquée n'a pas permis aux parents de mesurer l'importance de l'OCCE dans le financement des projets de l'école. Nous continuerons donc d'informer les parents du coût des diverses activités réalisées dans l'année. Nous envisageons également de vendre les madeleines bijou au second trimestre afin de compléter nos gains, mais nous le lancerons que si la situation sanitaire nous permet de pouvoir réviser des projets hors de l'école.

La coopérative scolaire est également alimentée par une subvention de la mairie à hauteur de 1860 euros.

Un pourcentage de la vente des photos de classe est également reversé à la coopérative scolaire. Cette année nous avons fait un bénéfice de 677,85 euros contre 628 euros l'année passée.

La clôture des comptes 2019/20 fait apparaître un solde positif de 3720,42 € (août 2019). La coopérative est gérée par la Directrice sous la tutelle de l'OCCE, organisme qui valide les comptes. Ceux-ci sont examinés puis contresignés par une enseignante et un parent d'élève élu.

Pour ce début d'année voici les dépenses:

- Achat d'une nouvelle relieuse et ses accessoires : 180 €
- Cotisation OCCE : 250,61€
- Dons aux coopératives de classe : 480€
- Spectacle de Noël : 420€
- Photographie : 1453,90

i) Sécurité des locaux.

Plusieurs exercices doivent être programmés au cours de l'année :

- Au moins 1 exercice « risques majeurs » en lien avec le PPMS
- Au moins 1 exercice au titre du PPSM « alerte attentat intrusion »
- Au moins 2 exercices d'évacuation incendie..

A ce jour 2 exercices ont déjà eu lieu :

- Le 24/09/2020, un exercice incendie.
- Le 15/12/2020, un exercice attentat (confinement + évacuation)

Les premiers exercices se sont bien déroulés. Nous observons que pour les exercices attentat/intrusion, l'alerte ne devant pas être sonore, sa diffusion reste peu efficace. Il est important de réfléchir à un moyen d'améliorer la diffusion de l'alerte de manière plus perlinente pour les prochaines fois.

5. Questions des parents.

A ce jour aucune nouvelle question nous a été transmise. Une précédente demande nous était parvenue à la date initiale du premier conseil d'école. Il nous était demandé s'il était possible de visiter le restaurant scolaire pour que les parents connaissent ce lieu. Pour des raisons sanitaires cette demande ne peut être satisfaite. Nous avons cependant mis en ligne sur le site de l'école un article avec des photos pour que les parents visualisent mieux ce temps de cantine.

Les parents nous signalent que le recours au site d'école ne s'est pas encore démocratisé et que nombreux sont ceux qui ne connaissent pas le code d'accès aux divers articles. Il est précisé que les codes ont été transmis à l'ensemble des parents en début d'année et que par simple demande à l'enseignante de leur enfant ou la directrice il peut être redonné. L'équipe enseignante précise qu'il est important que les parents élus nous aident à mieux faire connaître ce site qui sera le support des échanges avec les parents en cas de nouveau confinement.

Signatures :

La secrétaire de séance,

La directrice,

